

## CORPS : Professeur certifié, agrégé ou EPS

Discipline : L1414 - SII.ING.ME

### Données générales (toutes zones géo. confondues)

<b>Nombre de participants</b>	<b>8</b>
<i>Dont participation volontaire</i>	5
<i>Dont participation obligatoire</i>	3

<b>Nombre de Satisfaits</b>	<b>5</b>
<i>Dont mutations sur établissement</i>	3
<i>Dont mutations sur ZR</i>	2

<b>Nombre de Mutations</b>	<b>6</b>
<i>Dont mutations sur établissement</i>	4
<i>Dont mutations sur ZR</i>	2

<b>Taux de satisfaction</b>	<b>62,50%</b>
-----------------------------	---------------

<b>Taux de mutation</b>	<b>75,00%</b>
-------------------------	---------------

**Périmètre :**

*Participants : nombre d'agents candidats à la phase intra-académique du mouvement*

*Participation obligatoire : agents entrants dans l'académie, stagiaires, mesures de carte scolaire et réintégrations (yc les agents sans affectation définitive)*

*Taux de satisfaction : part des participants obtenant une affectation sur l'un des vœux émis à l'issue de la phase intra du mouvement (hors extension)*

*Taux de mutation : part des participants obtenant une affectation à l'issue de la phase intra du mouvement (sur vœu exprimé ou en extension)*

### Barres d'entrée dans les zones géographiques

COTE D'OR		NIEVRE		SAONE ET LOIRE		YONNE	
ZR - 21 COTE D'OR	[1500 et +]			ZG - LE CREUSOT	[1500 et +]	ZG - AUXERRE	[300-499]
				DPT - 71 SAONE ET LOIRE	[1500 et +]	DPT - 89 YONNE	[300-499]
				ZR - 71 SAONE ET LOIRE	[700-899]		

*Barre d'entrée : barème le plus petit des candidats mutés sur une zone, quel que soit le type de vœu qui permet au candidat d'entrer dans la zone (hors postes spécifiques & intras - barème arrondi si nb mutés >1, intervalle de barème si nb mutés =1)*